

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DIX-HUITIÈME

1899

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1900

CXLIX^e SÉANCE. — 3 Juin 1899

Présidence de M. E. PELAGAUD, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin hebdomadaire de statistique municipale de la Ville de Paris,
n^{os} 18, 19, 20, 21.

Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris,
n^o 12, décembre 1898.

L'Intermédiaire de l'Afrique, t. IV, 1899.

Société de géographie, comptes rendus de séances, n^o 3, 1899.

Compte rendu sommaire des séances de la Société géologique de France,
n^{os} 9-10.

Bulletin de la Société géologique de France, 3^e série, t. XXVII, n^o 1,
1899.

Société de géographie commerciale de Bordeaux, bulletin n^o 10,
15 mai 1899.

Mines et carrières des Alpes (*Revue illustrée*, 1^{re} année, n^o 4, 1899).

Bulletin de la Société des inventeurs réunis de Lyon, 2^e année, n^o 8,
1899.

MM. Boule et Chauvet, *sur l'Existence d'une faune d'animaux arctiques
dans la Charente à l'époque quaternaire*.

*Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, scienze morali, storiche
e filologiche*, série V, vol. VIII, f. 1 et 2, 1899.

*Atti della reale Accademia dei Lincei, scienze fisiche, matematiche e
naturali*, vol. VIII, fasc. 9, 1899.

Mitteilungen der Anthropologischen Vereins in Schleswig Holstein,
1899.

Korrespondenzblatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie,
30^e année, n^{os} 4 et 5, avril 1899.

Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, 29^e année,
1899.

Société impériale russe de géographie, 34^e année 1898.

Boletín del Instituto Geográfico Argentino, t. XIX, n° 7-12, 1899.
Edward S. Morse, *Pre columbian musical Instruments in America*.

PRÉSENTATIONS

M. Giraud-Tealon présente un ouvrage de M. Léopold de Saussure intitulée : *Psychologie de la colonisation française*, dans ses rapports avec les sociétés indigènes.

A l'heure où les Européens et les Américains sont en train de se partager l'Afrique, la Chine et la Malaisie, les questions coloniales ont pris une importance presque égale à celle de la politique intérieure. Le succès ou l'échec des établissements d'outre-mer se répercute nécessairement sur les destins de la mère patrie : les Indes ont fait la fortune de l'Angleterre et les Antilles ont perdu l'Espagne. On commence donc en France à s'intéresser aux colonies et à étudier les méthodes propres à y réussir. Toute publication venant élucider les lois de la colonisation est certaine d'être bien accueillie par le public, dût-elle même froisser ses préjugés. Une des dernières qui ait paru sur ce sujet — la *Psychologie de la colonisation française* — mérite d'être signalée.

Elle s'écarte des voies banales et fait entendre des vérités que les hommes politiques en France feront sagement de méditer. L'auteur en est un jeune officier de la marine française, porteur d'un nom illustre dans la science, M. L. de Saussure, déjà connu par une remarquable étude sur les « Conceptions de l'empire chez les Chinois », parue dans la *Revue scientifique* (19 janvier 1895).

M. de Saussure a cherché à dégager de l'observation des faits les principes essentiels qui doivent guider le colonisateur. Si les Français, dit-il, ont échoué dans leur œuvre de colonisation, c'est pour avoir obéi à l'idéal préconçu et trompeur des dogmes de la Révolution : ils ont commis une erreur psychologique en voulant appliquer aux races inférieures les axiomes de 89 et la doctrine de l'égalité des races. La France échouera dans ses entreprises coloniales aussi longtemps qu'elle se refusera à tenir compte des lois

de l'évolution : il faut désormais introduire la philosophie des sciences naturelles dans le domaine des sciences politiques et morales. — La façon dont M. de S. traite son sujet élève le débat jusqu'à la discussion des principes directeurs de l'État lui-même. A cet égard, on pourrait reprocher à l'auteur de se montrer quelque peu exclusif et incomplet ; mais l'idée philosophique qui inspire son intéressant et courageux petit livre nous paraît d'une portée si haute et si féconde que nous croyons devoir fermer les yeux sur les lacunes en raison de l'excellence de la doctrine générale.

Il y a pour coloniser, dit M. L. de S., deux grands systèmes en présence : 1° Celui que jadis ont suivi les Romains, et qu'appliquent de nos jours les Anglo-Saxons, Hollandais, ... etc. Il consiste à posséder politiquement le pays conquis, en laissant aux indigènes l'indépendance de leur religion, de leurs coutumes et de leurs lois locales ; 2° celui des Français, Espagnols, ou plus généralement des races dites latines, qui tend à assimiler l'indigène et à le plier aux lois, mœurs et idées du conquérant. — Notons, avant de poursuivre, que le terme « coloniser » désigne, dans le langage courant, deux entreprises distinctes qu'il convient de ne pas confondre. Lorsqu'une nation européenne occupe un territoire inhabité ou quasi désert comme l'Australie, et qu'elle le peuple de ses nationaux, elle fonde une colonie proprement dite. Lorsqu'elle soumet à sa domination un pays peuplé par une race indigène comme l'Inde, elle acquiert une « possession ». Dans le premier cas, l'Européen s'annexe des territoires ; dans le second, des peuples, qu'il s'agit de gouverner et d'administrer. La *colonie* diffère donc essentiellement de la *possession*. C'est sous la réserve de cette distinction que M. de S. emploie le mot « coloniser » : son étude vise d'ailleurs uniquement les rapports des Européens avec les indigènes, c'est-à-dire les possessions.

La comparaison entre les deux systèmes que nous venons de signaler ne saurait laisser le moindre doute sur leur valeur réciproque : alors que la méthode anglaise a produit presque partout d'admirables résultats, le système français, en regard, compte à son passif plus de déboires que de bénéfices. Chacun de ces systèmes dérive du caractère particulier et des sentiments du peuple

conquérant. Les Anglais ne se piquent point de mettre toutes les races sur le pied d'une égalité théorique. Familiarisés par leur éducation avec la doctrine de l'évolution, ils ne cherchent pas à faire d'un Hindou un Anglais, et savent qu'un temps très long est nécessaire pour modifier les modes de penser d'une race : ils respectent donc les hiérarchies mentales que le temps a créées, et les mœurs, et les institutions héréditaires. C'est ce legs de coutumes et de croyances qui tient le plus au cœur d'une race : il faut éviter avec le plus grand soin de la heurter ou de vouloir la modifier brusquement. Lorsqu'on leur laisse cet héritage, les races étrangères acceptent avec une résignation surprenante la perte de leur indépendance ; mais elles opposent une résistance opiniâtre à ceux qui y portent atteinte. Aussi les Anglais peuvent-ils, avec une armée de 65.000 hommes, maintenir leur domination sur 250 millions d'Hindous, dont 60 millions de musulmans fanatiques, tandis qu'en Algérie, les Français, pour contenir 3 millions 1/2 d'Arabes et de Kabyles, sont obligés d'entretenir 50.000 soldats.

Au contraire des Anglais, les Français colonisent au nom d'un dogme philosophique, celui de l'unité spécifique et morale du genre humain. Elèves de Rousseau, ils procèdent en vertu d'un idéal *a priori*. Les races, à leurs yeux, ne diffèrent que par l'éducation ; les institutions ont une valeur absolue, intrinsèque, indépendante du temps et des milieux : elles sont un produit de la raison abstraite, par conséquent les institutions des peuples soumis peuvent être remplacées par celles des Européens, et les indigènes eux-mêmes, assimilés. Conformément à cette manière de raisonner, ils tiennent aux jaunes, aux noirs, aux bruns, et au grand ébahissement de ceux-ci, le langage suivant : le droit naturel fait de vous les frères des blancs ; voici la Déclaration des droits de l'homme : elle vous confère la dignité de citoyens français ; abjurez donc dès maintenant les erreurs de vos institutions héréditaires sur l'autel du Code civil.

Le résultat d'une pareille politique ne se fait généralement pas attendre ; l'échec est complet : les nouveaux frères se montrent étrangement réfractaires aux nouvelles institutions, insensibles aux bienfaits du fonctionnarisme, de la centralisation et de la

bureaucratie. En admettant même, comme chose démontrée, que les principes de 89 fussent appropriés à un peuple défini, tel que les Français du continent, ces principes paraissent formellement indigestes aux exotiques; de tous les articles d'exportation, la doctrine des Droits de l'homme est la plus difficile à placer. Les tentatives d'assimilation par les institutions, par l'école ou par la langue ont partout amené la désorganisation politique ou l'anarchie intellectuelle. Les exemples que cite M. de S. sont aussi nombreux que concluants. En Cochinchine, la méthode française a ruiné les institutions fondamentales (la commune) d'une société très avancée en civilisation et n'a pas réussi à les remplacer par les institutions européennes. Les Annamites, grâce au merveilleux organisme de l'autonomie, et de la responsabilité communales, avaient devancé l'Europe dans la régularité de l'administration publique et de la justice. Leur développement social était arrivé à un point que l'on n'a commencé à admirer que le jour où d'ignorants politiciens en eurent brisé l'essor. Les pages que M. de S. consacre à leurs institutions comptent parmi les meilleures de son livre; on sent que l'auteur a approfondi sur les lieux mêmes les phénomènes sociaux qu'il analyse.

Mêmes insuccès avec les Hindous, Malgaches, noirs des Antilles ou Arabes. Tous ceux qui ont étudié l'Algérie, reconnaissent l'impossibilité de faire adopter notre civilisation par les Arabes. Lors même que ceux-ci ont passé par l'armée, ils en sortent pires qu'avant leur incorporation. L'archevêque Lavignerie avait recueilli et élevé 4000 orphelins arabes: presque tous sont revenus d'eux-mêmes à l'islamisme, voleurs, ivrognes, assassins; l'éducation française et chrétienne n'avait fait que les démoraliser entièrement. Les nègres d'Haïti, affranchis et mis sur le pied d'égalité avec les blancs, reviennent tout simplement à la barbarie: le cannibalisme a fait sa réapparition chez eux avec le culte du Vaudoux. « La population a une tendance manifeste à rétrograder vers l'état de peuplade africaine. » Et non seulement chez les races les plus diverses la tentative d'assimilation a été absolument vaine, mais encore elle a partout abaissé le niveau de la moralité native, et

partout, en outre, inspiré à l'indigène une haine ardente contre l'Européen.

On ne peut assimiler les races inférieures. La race est le produit du temps, et ce facteur essentiel fait défaut à l'Européen pour modifier, même partiellement, la mentalité héréditaire des indigènes. Il nous a fallu en Europe plus de mille ans d'efforts pour sortir de la barbarie et utiliser les trésors de la civilisation des Grecs et des Romains. Les lois de l'évolution sociale sont aussi rigoureuses que celles de l'évolution des êtres organisés; la graine devient un arbre par des séries de développements graduels; de même, la race ne s'élève de la barbarie à la civilisation que par de lentes transformations. Les différences d'aptitudes apportées par les hommes en naissant, établissent entre les races des inégalités dont aucun système d'éducation ne peut effacer la trace. La lutte contre les idées séculaires des indigènes est une lutte stérile, car les divergences mentales ne sont point superficielles et dépendent de qualités différemment acquises au cours d'une lente évolution à travers les siècles. L'hérédité des caractères physiologiques comme des caractères mentaux est aujourd'hui une vérité indiscutable pour le naturaliste. Le genre humain est une immense hiérarchie: des degrés différentiels séparent les races comme les individus; vouloir faire rentrer tous les cerveaux dans le même moule, uniformiser les différences et régir les peuples au nom d'un idéal *a priori*, est chimérique. En se refusant à suivre les méthodes qu'a suivies la nature, on désorganise, on n'organise pas. Il n'y a pas de formule absolue: il n'y a que des vérités relatives, des institutions relatives, des libertés relatives. Si la France persiste à faire de la politique sentimentale au nom de la métaphysique de Rousseau, aggravée par le fonctionnarisme et la centralisation, elle perdra ses colonies comme l'Espagne.

La thèse de M. L. de S. n'aura guère d'écho en France: tous les partis politiques ou confessionnels s'accordent chez nous pour concevoir une humanité théorique et imaginaire, et croire à l'efficacité de la raison pure; tous philosophent et légifèrent pour cet être abstrait, l'homme en soi, l'objet, jadis, des railleries de M. de Maistre, comme si les lois de l'évolution ne s'appliquaient pas à

l'homme ainsi qu'au reste de la nature organisée. Radicaux et socialistes répudient formellement la doctrine de l'évolution, qui consacre le droit à l'existence des types différents et condamne la théorie de l'uniformité égalitaire. La Suisse connaît la tyrannie de ces théories politiques : elle en fait en ce moment l'expérience. Les radicaux colonisent les cantons, comme les élèves des jacobins colonisent le Tonkin ou l'Algérie, au nom d'un principe absolu insouciant des variétés historiques. Mais le dogme de l'humanité égalitaire, qui a remplacé le dogme de l'autorité par droit divin est aussi despotique que l'ancien. Il est du domaine du sentiment et de la passion, et ne se laissera pas aisément détrôner par la froide vérité scientifique et la raison. Pendant une longue durée d'âges, l'homme cheminera encore comme cet aveugle qui prenait la phosphorescence interne de son œil pour une clarté extérieure.

Et cependant, nous croyons, comme M. de S., que le progrès des sociétés est lié à la reconnaissance de la doctrine de l'évolution : nous avons nous-même, il y a quelques années déjà, défendu cette même opinion. Rien ne sert de se révolter contre les lois naturelles. Si on les viole, elles se vengent par l'avortement des conceptions *a priori*, fussent-elles sublimes. Il faut admettre les types sociaux différents, les développements inégaux : il y a des individus inférieurs, il y a des races inférieures. A ce propos, disons en passant que la question brûlante actuelle de l'antisémitisme n'a rien à voir avec la théorie de l'inégalité des races. L'antisémitisme n'est point une affaire d'infériorité de race, mais bien de persécution religieuse — et comme preuve, si les Juifs se convertissaient, on ne les taxerait plus de race inférieure. Les Juifs sont si peu une race réfractaire à nos institutions et à nos mœurs, que le principal motif de la haine contre eux, provient précisément de leur trop grande aptitude à l'assimilation et de leur supériorité dans la lutte économique. L'accusation d'infériorité est donc un pur prétexte dissimulant des jalousies et des passions religieuses.

Bon gré, mal gré, la doctrine de l'évolution est venue en ce siècle modifier la philosophie de l'histoire, et a relégué dans le royaume déjà si peuplé de l'utopie la trompeuse chimère de l'égalité. L'égalité n'existe nulle part dans la nature — et, bien plus,

ne peut exister. Loin de considérer l'inégalité comme une erreur involontaire de la nature, il serait plus exact d'y reconnaître une intention « providentielle ». Elle est un élément constitutif des plans de la nature : la vie demeurant au plus fort ou au plus apte. L'inégalité est l'unique procédé par lequel la nature conserve et entretient la vie sur le globe. Elle est une loi biologique. Si l'égalité apparaissait, ne fût-ce qu'un instant, dans le monde vivant, ce serait la mort.

Il n'y a donc pas à se voiler la face devant cette vérité d'histoire naturelle, qui sert de base à la biologie physique comme à la biologie morale, c'est-à-dire à la civilisation. Celle-ci ne s'effectue que par les développements différentiels des variétés, par l'inégalité. Et qu'est-ce que la civilisation, sinon la substitution progressive de l'intelligence et de la douceur à la domination musculaire des biceps de l'âge sauvage; le triomphe de la sympathie et de la pitié sur la force brutale; la protection du faible par le fort, laquelle permettra à ce faible de se développer et de devenir une force sociale, tandis que, dans la vie sauvage, ce faible eût été détruit ou supprimé?

L'idée d'égalité est contradictoire et inconciliable avec celle de liberté : elle ne peut être réalisée que par la contrainte et la violence; la liberté, au contraire, entraîne lutte, différenciation et inégalité. Il est évident qu'entre ces deux principes opposés, l'intérêt de la société est de choisir la liberté, qui laisse aux individus la faculté de se développer : plus ceux-ci se développeront, plus la société s'élèvera à un degré supérieur de civilisation. L'on peut affirmer, contrairement au rêve des collectivistes, que les sociétés progressives sont en marche vers une différenciation ou inégalité toujours plus grande, plutôt que vers l'égalité. — Mais nous devons nous arrêter. Nous ne nous faisons aucune illusion : la doctrine de l'évolution et de l'inégalité n'est pas, en France du moins, à la veille d'entrer dans le domaine des applications politiques. Le jour où elle y pénétrera, elle y fera, comme disait About de la raison, autant de dégâts qu'un éléphant dans un magasin de porcelaines.

COMMUNICATIONS

M. Chantre fait une communication sur un cas remarquable de scaphocéphalie observé dans la série de crânes thébains de la XVIII^e dynastie qu'il rapporte de son dernier voyage en Egypte.

Sera publié ultérieurement,

La séance est levée à 6 heures.

.

L'un des secrétaires : D^r ROYET.

